

**M. Guay (Saint-Boniface):** Je ne suis en mesure de donner aucun détail au sujet de la position d'OXFAM, car la loi m'oblige à garder le secret en des matières de ce genre. Je ne peux absolument rien dire à ce sujet.

L'INFORMATION PRÉALABLE DU MINISTRE QUANT AUX FUTURES  
DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

**M. Joe Clark (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Revenu national au sujet de l'étendue de ses connaissances.

**Des voix:** Oh!

**M. Clark:** Le 18 novembre, le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo a demandé au ministre de dire à la Chambre comment il se faisait qu'en sa qualité de ministre, il n'était pas informé des pratiques mentionnées dans le bulletin de nouvelles par MM. Templeton et Berton. Le ministre a ajouté—et c'est là qu'il y a confusion—"je n'accepte pas la déclaration du député quant à savoir si j'étais au courant ou non". J'aimerais poser au ministre la question suivante: Que savait-il quant à la facilité d'accès aux dossiers confidentiels avant les révélations faites sur les ondes? Cette question est bien simple . . .

● (1202)

**M. Lalonde:** "Oui ou non".

**M. Clark:** C'est, monsieur l'Orateur . . .

**M. Chrétien:** Vous feriez mieux de relire votre question!

**M. l'Orateur:** A l'ordre! La parole est au chef de l'opposition.

**M. Clark:** Le ministre n'a pas les idées très claires, monsieur l'Orateur.

**M. Chrétien:** Non, c'est vous.

**M. Clark:** Ce n'est pas à nous de lire les questions, mais au ministre de lire des réponses. Ma question est bien simple: Que savait le ministre?

**L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national):** Malgré le long préambule de l'honorable représentant, moi je n'ai pas encore reçu de tarte en pleine figure.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Guay (Saint-Boniface):** Quant à l'autre partie de sa question, je dois avouer qu'avant la diffusion de cette émission, je ne savais rien du cas dont parle le député et c'est la vérité. En fait, monsieur l'Orateur, l'honorable représentant était déjà au courant, mais il s'est bien gardé de m'en parler.

**M. Clark:** Monsieur l'Orateur, le ministre n'a guère de mémoire. Il sait que nous en avons déjà parlé avant, et qu'on lui a prouvé qu'il avait tort à cet égard. Mais même connaissant ses torts, cela ne l'empêche pas de répéter ses allégations. Pour une fois, le ministre a été très prudent. Il a dit qu'il ne savait rien de ce cas avant qu'il ne soit porté à l'attention des Canadiens. Notre question est la suivante: Connaisait-il cette pratique? Savait-il, avant cette révélation, que certaines personnes non autorisées pouvaient facilement consulter les dossiers fiscaux des Canadiens, qui sont pourtant confidentiels.

**M. Guay (Saint-Boniface):** Non, monsieur l'Orateur, je n'étais pas au courant de cette pratique. Si une telle pratique a

Privilège—M. Wenman

cours, l'honorable député m'aiderait beaucoup en me révélant le genre de pratique qu'il connaît. En fait, si quelqu'un d'autre est au courant de moyens faciles grâce auxquels on peut obtenir des renseignements du ministère, j'aimerais en être informé afin que nous puissions procéder à une meilleure enquête ce qui serait également à l'avantage des Canadiens. En fait, monsieur l'Orateur, je dirai même qu'il est précisément du devoir de l'honorable député de le faire.

**M. Clark:** Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur, je trouve étrange que des ministres du gouvernement puissent se permettre de parler de devoir à quiconque.

**Des voix:** Bravo!

LA NATURE DE L'ENQUÊTE MINISTÉRIELLE SUR LES FUTURES  
RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

**M. Joe Clark (chef de l'opposition):** Afin que nous puissions aider le ministre à aller au fond des choses dans cette affaire, et je fais allusion à l'enquête ministérielle présentement en cours d'après le ministre, ce dernier peut-il communiquer à la Chambre des communes la nature de cette enquête ministérielle? A-t-il par exemple demandé à ses fonctionnaires de communiquer avec les principales firmes d'experts-comptables de notre pays? A-t-il demandé à ses fonctionnaires d'écouter des émissions à la télévision y compris celle intitulée «As It Happens» ainsi que d'autres et de donner suite aux allégations qui ont été faites? Quel est le caractère précis de l'enquête ministérielle que le ministre a ordonnée?

**L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, l'enquête menée actuellement par les fonctionnaires de mon ministère conjointement avec ceux de la GRC progresse de manière fort satisfaisante. Nous étudions tous les aspects du problème. Si je devais commencer à en révéler les détails à la Chambre, je nuirais probablement à l'enquête en cours. Il n'y a pas lieu que je présente un rapport pour le moment.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai déjà déclaré au cours des deux derniers jours que j'écouterai aujourd'hui les points de vue concernant les crédits de un dollar. Je pense que nous devrions d'abord passer à l'ordre du jour et y procéder ensuite.

\* \* \*

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. WENMAN—LA LECTURE DE POÉSIE PORNOGRAPHIQUE À LA  
CHAMBRE

**M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'espère ne pas avoir déjà abusé de mon privilège de député en transmettant à Votre Honneur les exemplaires de poésie pornographique qui se trouvent maintenant devant vous. Au moyen de la question de privilège je vous demande si, en récitant ce genre de poésie de ma place à la Chambre des communes, j'utiliserais à mauvais escient mon privilège de député à la Chambre des communes. Je demande donc à Votre Honneur si, en tant que député du Parlement, je scandaliserais la Chambre des communes et si j'enfreindrais mon privilège de député, en récitant ce genre de cochonneries devant la Chambre des communes?